

PV du Conseil Municipal du 6 décembre 2024

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, M.COURTUAT, R.FORESTIER, A.FERRET, B.BERGERON, R.FORESTIER, D.GRANDMONTAGNE, S.SAGUETON, A.LEROY-ARNAUD, H.BONCOMPAIN

Absents Excusés : R.SOUVIGNET a donné pouvoir à N.PEYRELON, , M.T.MARTIN a donné pouvoir à I.VERDUN, et D.BEAUMESNIL

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Benoît BERGERON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal du vendredi 6 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Adoption du Procès-Verbal du 18 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du Vendredi 18 octobre 2024 est approuvé par le Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

Dispositions obligatoires applicables avant le BP 2025

Dans l'attente du budget 2025, il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent soit 244 750 €. Cette somme servira à régulariser les factures des mois de janvier, février et mars 2025 et plus particulièrement la rénovation de l'école Publique.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention DETR 2025

Plusieurs réfections de voiries vont faire l'objet d'une demande de subvention DETR

- Restauration de l'Impasse Les Frênes - 15 430,40 € HT
- Restauration de la voie communale d'Ouillon – 8 639,20 € HT
- Restauration de la voirie communale Les Chazes – 34 900 € HT
- Création d'un chemin : Montée de Louche – 20 884 € HT

Le montant total des investissements est de 79 853 € HT soit 95 824,68€ TTC

Le montant de la DETR demandé est de 40 %

Adopté à l'unanimité

Tarifs Municipaux 2025

I - PHOTOCOPIE : La page 0,20 € (c/0,20 €)

II - DROITS DE STATIONNEMENT : Taxi : 80,00 € (c/80,00 €)

III - DROITS DE PLACE : 7 € jusqu'à 3 mètres pour ½ journée (c/ 7 €)

14 € au-delà de 3 mètres pour ½ journée (c/14 €)

Forfait annuel pour stationnement hebdomadaire : 100 € (c/100 €)

IV - LOCATION SALLE COMMUNALE :

		SALLE DU HAUT	SALLE DU BAS
Location particuliers	Sans chauffage du 15/04 au 15/10	200,00 €	80,00 €
	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	230,00 €	100,00 €
Entreprise et association extérieure (hors week-end)	Sans chauffage du 15/04 au 15/10	12,00 € / heure	12,00 € / heure
	Avec chauffage du 15/10 au 15/04	15,00 € / heure	15,00 € / heure
Associations de Saint-Hostien à but non lucratif		Gratuit	
CAUTION		500,00 €	
CAUTION Ménage		100,00 €	
OPTION Ménage		100,00 €	

V – CANTINE SCOLAIRE :

Élèves : 3,20 € (c/3,10 €) ; Enfants de Queyrières : 3,60 € (c/3,50 €) ; Adultes : 6,20 € (c/6,00 €)

Tarifs Inscriptions Hors Délai : 6,00 € pour les élèves St Hostien / Queyrières et 10,00€ pour les adultes.

VI – location SALLE DE REUNION à la mairie de Saint-Hostien : mensuel : 200 € (chauffage compris)

Adopté à l'unanimité

Achat Terrain BOUTIN à Pidgier

Dans le but d'aménager un accès au lotissement LOUCHE, il est nécessaire d'acheter la parcelle D N° 1032 « b » d'une surface de 421 m². L'objectif de l'aménagement est de contourner les habitations et de conforter la continuité du foncier aux résidants limitrophes de l'actuel chemin.

Adopté à l'unanimité

Modification de la convention SIVOM de Fleuve en Vallées,

Les tarifs de l'accueil de loisirs du SIVOM de Fleuve en Vallées qui accueille les enfants de 3 à 17 ans en dehors du temps scolaire sur les communes de Blavozy et Saint-germain-Laprade ont fortement augmenté en 2024. Les coûts supportés par la commune de Saint-Hostien sont de plus en plus importants. A partir du 1^{ER} janvier 2025, les frais pris en charge par la commune de Saint-Hostien seront de 50 % de la différence entre le prix SIVOM et hors SIVOM sous réserve que le SIVOM accepte.

Adopté à l'unanimité

Classement de la parcelle B 1811 en voirie communale

La voirie B 1811 située à la Pénide doit être classée en voirie communale pour permettre un accès au lotissement situé sur les parcelles B1812 et B1813.

Adopté à l'unanimité

Dénomination d'une voie

La voirie communale située sur la parcelle B 1811 sera nommée « Impasse du four banal ».

Adopté à l'unanimité

Installation d'un système de vidéosurveillance supplémentaire

De nombreux cambriolages ont lieu sur le secteur. Dans le but de compléter le dispositif actuel de caméra, il est proposé de mettre en place une caméra supplémentaire sur le dépôt communal.

Adopté à l'unanimité

Fixation des durées d'amortissement des travaux eaux pluviales de Lhermet

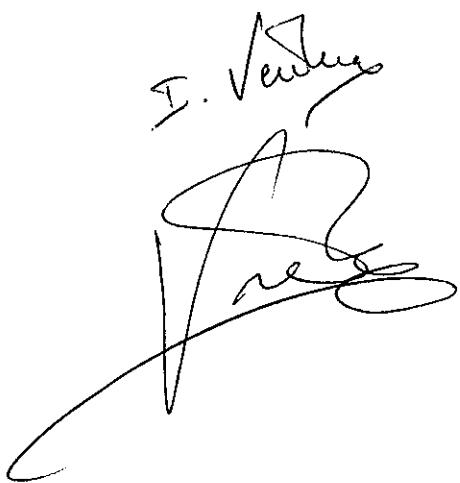
La nomenclature budgétaire et comptable M57 nécessite de fixer un mode de gestion des amortissements des immobilisations. Il est proposé d'appliquer une durée d'amortissement sur 15 ans au chapitre 204.

Adopté à l'unanimité

Décision Modificative N°1

Dans le but d'équilibrer les comptes, il est nécessaire d'inscrire

Intitulés	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Dotations aux amortissement		300		
Provisions pour dépréciation de créances		1500		
Coupe de bois				1800



A handwritten signature in black ink, appearing to read "E. Védrine". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'E' at the top. Below it, the name is written in a more standard cursive script.